



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
DPAE 2
Gestion des opérations collectives
Affaire suivie par : Audrey SKIBA
Tél : 01 57 02 61 77
Mél : ce.dpaectesco@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu le décret n°2006-1732 du 23 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 5 novembre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil du 15 janvier 2021 ;

Arrête

Article 1 : Sont inscrits, au titre de l'année 2022, sur le tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, les attachés d'administration de l'Etat dont les noms suivent :

1. Mme VERNADE Séverine, affectée au lycée René Descartes à CHAMPS SUR MARNE,
2. M. CHICHPORTICH Laurent affecté au lycée Pierre de Coubertin à MEAUX,
3. M. KANGA Félix affecté au lycée Paul Eluard à ST DENIS,
4. M. SIBILLAUD Olivier affecté à l'E.R.P.D. Henry GEOFFROY à ST MAMMES,
5. Mme GLAIMANN Audrey affectée au collège François Rabelais à ST MAUR DES FOSSES,
6. Mme BRIDE Florence affectée au lycée Thibaut de Champagne à PROVINS,
7. M. COPPRY Luigui affecté au collège La Maillière à LOGNES,
8. Mme NAMSI Mounia affectée à la DSDEN de Seine-Saint-Denis à BOBIGNY,

9. Mme FERNANDEZ LOPEZ Christine affectée à l'université Paris Nord Villetaneuse à VILLETANEUSE.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 5 JUILLET 2022

Pour le recteur et par délégation

Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Mehdi CHERFI